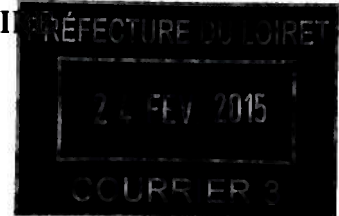


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



11/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Approbation et signature de la convention relative à la constitution d'un Groupement
d'Intérêt Public dénommé Centr'Achats.**

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 9 relatif aux centrales d'achat:

La Région Centre a créé une centrale d'achat, sous forme associative, dénommée Centr'Achat. La
Communauté de communes a décidé d'y adhérer et a désigné deux représentants (Mme de Pélichy,
titulaire, et M. Nieuviarts, suppléant), par délibération en date du 26 juin 2014.

Or, l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2015 de l'association Centr'Achats a
approuvé la transformation de l'association en groupement d'intérêt public. Ce faisant les membres de
l'association sont invités à délibérer à nouveau pour adhérer à ce groupement.

Considérant l'intérêt économique d'être membre d'une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la
mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Centr'Achats.

APPROUVE la Convention Constitutive du GIP Centr'Achats, figurant en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer le formulaire valant signature de la Convention Constitutive joint en annexe 1 à la Convention Constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE, en application des dispositions de l'article 16 de la Convention Constitutive du GIP Centr'Achats, comme représentants pour siéger à l'Assemblée Générale :

- Membre titulaire : Madame Constance de PELICHY
- Membre suppléant : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 février 2015

